

Image not found or type unknown



# Prêt investissement pendant un préavis de licenciement

Par **marie thidet**, le **14/06/2018** à **15:43**

Qu'est ce que je risque, si j'ai signé une offre de prêt investissement ( studio 120% auto financé) pendant une période de préavis de licenciement de 4 mois.

Je vais ne plus faire partie des effectifs de mon entreprise entre l'offre de prêt signé et renvoyé et le déblocage des fonds.

Si je paye tous les mois l'échéances, est ce que je cours un risque ?

Qu'est ce que vous me conseillez de faire ?

En vous remerciant par avance

thidetmarie@gmail.com